



Quo Vadis Grande Région ?

Contributions de la
Fondation IDEA asbl

juin 2017



IDEA : qui sommes-nous ?

IDEA, créée à l'initiative de la Chambre de Commerce, a pour mission de mener des réflexions en faveur du développement durable du Luxembourg et de l'intérêt économique général du pays.

Constituée sous forme d'association sans but lucratif, IDEA souhaite contribuer à l'amélioration de la qualité du débat public, d'une part, en l'alimentant par des analyses socio-économiques et, d'autre part, en proposant des pistes novatrices pour relever les grands défis d'avenir. IDEA invite le public à discuter contradictoirement les analyses, idées et propositions qu'elle publie et organise à cet effet régulièrement des conférences-débats, des tables rondes et des ateliers thématiques sur des sujets très divers revêtant une importance capitale pour l'avenir socio-économique du Grand-Duché de Luxembourg.

L'équipe opérationnelle d'IDEA



De gauche à droite : **Vincent Hein**, économiste ; **Marc Wagener**, directeur ; **Sarah Mellouet**, économiste ; **Muriel Bouchet**, économiste senior ; **Michel-Edouard Ruben**, économiste.



Rachida Hennani a également contribué aux travaux d'IDEA au cours des derniers mois en qualité d'économiste.



Contributions d'IDEA au sujet de la Grande Région

A travers ses multiples contributions au débat public luxembourgeois, la Fondation IDEA asbl a abordé à de nombreuses reprises des sujets liés à la Grande Région et aux enjeux de la coopération dans cet espace transfrontalier unique en Europe.

Ce document regroupe une série de publications récentes préparées par des membres d'IDEA ainsi que des contributeurs extérieurs.

Sommaire

IDEA : qui sommes-nous ?	2
Contributions d'IDEA au sujet de la Grande Région.....	4
Le télétravail	5
Télétravail : solution réaliste pour le Luxembourg (SREL)? <i>Par Sarah Mellouet, décembre 2016</i>	5
Télétravail : fausse bonne idée (FBI)? <i>Par Michel-Edouard Ruben, décembre 2016</i>	9
Télétravail : Point de vue du Ministre Nicolas Schmit, décembre 2016.....	12
Quo Vadis Grande Région ?	13
Contribution commune de la Fondation IDEA asbl, la SOLEP et l'IGR à la conférence débat du 7 novembre 2017.....	13
Grande Région, petit dénominateur commun ? <i>Par Marc Wagener, juillet 2014</i>	15
Le Luxembourg et la Grande Région	18
Luxembourg 2060 : pas sans la Grande Région ! <i>Par Vincent Hein, mai 2017</i>	18
Compensations fiscales : 10 bonnes raisons de les mettre en place ! <i>Par Rachida Hennani, janvier 2017</i>	21
De la coopération plutôt que de la compensation. <i>Par Vincent Hein, janvier 2017</i>	25
Pour aller plus loin.....	28
Idée du mois n°17 : Se loger au-delà des frontières ? Luxembourg-Grande Région : je t'aime, moi non plus, <i>Auteur principal : Vincent Hein, décembre 2016</i>	28
Document de travail n° 6 : Projections de population à l'horizon 2060 : et les frontaliers ? <i>Par Rachida Hennani, mai 2017</i>	29

Le télétravail

En décembre 2016, un regard croisé sur le télétravail ainsi qu'une contribution du Ministre du travail Nicolas Schmit ont été publiés par IDEA. Le télétravail est une solution régulièrement évoquée dans les discussions portant sur les problématiques de la mobilité, du marché du travail et de la fiscalité dans les instances de la Grande Région.

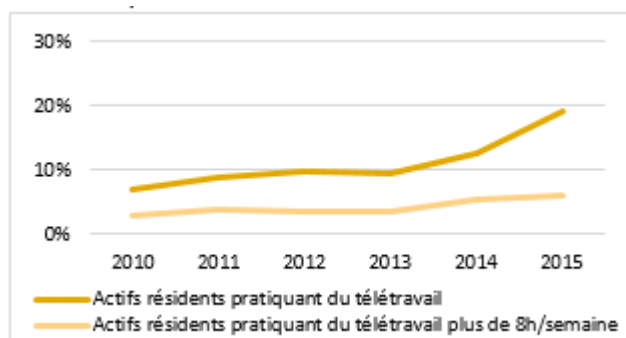
Télétravail : solution réaliste pour le Luxembourg (SREL)? *Par Sarah Mellouet, décembre 2016*

Mobilité, aménagement, santé, bien-être, participation accrue... Dans le sillage de la Troisième révolution industrielle, le télétravail serait « l'avenir »¹. Sans être si révolutionnaire, ce mode d'organisation du travail, encouragé par la tertiarisation et la numérisation des échanges (professionnels en l'occurrence), cumulant usage des TIC et exercice régulier et habituel des tâches dans des locaux autres que ceux de l'entreprise, répond à des impératifs environnementaux, économiques, sociaux et familiaux. En réorganisant le travail dans le temps et, surtout, dans l'espace, cette pratique, plus économe, semble particulièrement adaptée aux navetteurs frontaliers. Mais pas seulement.

Une réduction des déplacements domicile/travail au service de l'environnement et de l'aménagement du territoire

Selon les données de l'enquête sur les forces de travail (EFT - STATEC), qui n'inclut que les résidents, le nombre de personnes pratiquant du télétravail serait passé de 7,1% à 19,3% entre 2010 et 2015, la majorité y consacrant toujours moins de 8 heures par semaine (bien qu'une zone grise existe sans doute au vu des problématiques fiscales générées par la pratique).

Graphique 1 : Quelques données relatives au télétravail au Luxembourg



Source : STATEC – EFT

Mais en 10 ans, l'emploi salarié frontalier est passé de 41 à 45% du total. Et avec 100.000 nouveaux travailleurs frontaliers potentiels à l'horizon 2045, « la principale contrainte qui pèsera sur cette offre de travail devrait être les possibilités de mobilité² ». Si développer de nouvelles infrastructures multimodales,

¹ Voir : Déclaration d'Etienne Schneider, (15/11/2016), Le Quotidien

² Michel-Edouard Ruben (IDEA), (novembre 2016), « Luxembourg 2045 : les 30 Glorieuses sont devant nous ! »

est crucial, « les trajets les plus rapides et les plus économiques sont [bien] ceux qui ne se font pas³ » ... Or ces actifs habitent en moyenne à 44km de leur travail, contre 14km pour ceux qui résident au Luxembourg, distance qu'ils parcourent en moyenne en 53 minutes, en partant pour 43% des automobilistes et 52% des utilisateurs de transports en commun avant 7h00 du matin⁴. Ainsi les forces vives, à temps plein, parcourent en moyenne près de 90km et passent 1h45 par jour dans les transports soit 450km et 8h45 par semaine. Ces déplacements se font à 86% en voiture, à 9% en train et à 5% en bus.

Un calcul lapidaire : Si par hypothèse la moitié des 86% d'automobilistes frontaliers, qui parcourent en moyenne près de 90km/jour, pratiquait le télétravail depuis son domicile, ou à proximité, 2 jours/semaine, « toutes choses égales par ailleurs », alors le nombre de kilomètres non parcourus serait approximativement de :

$$(174.300 \text{ travailleurs frontaliers} \times 86\% \text{ d'automobilistes}/2) \times (88\text{km} \times 2) = 13.191.024 \text{ km/semaine}^5$$

Cela équivaut à 824 fois la distance Luxembourg/Zhengzhou ou encore 330.000 fois Luxembourg-ville/Esch-sur-Alzette.

En considérant qu'en moyenne les voitures immatriculées au Luxembourg émettent 163,9 g de CO₂/km, le total de CO₂ « non émis » pourrait s'élever à 2.162.008.833 g ou 2.162 tonnes/semaine soit 101.614 tonnes/an soit 1% des émissions totales annuelles du pays. Cela équivaut à celles de plus de 5.000 résidents⁶.

Outre cette discrète contribution écologique (réduction des émissions de CO₂ liées aux trajets domicile/travail), largement mise en avant par les autorités, le télétravail, bien coordonné, permettrait surtout une meilleure maîtrise des flux, voire une réduction du coût des embouteillages (décongestion des principaux axes)⁷.

Tableau 1: Distance domicile/travail

Pays	Frontaliers travaillant au Luxembourg	Ensemble des actifs
France	40km	15km
Allemagne	46km	-
Belgique	49km	22km
Luxembourg	-	14km
TOTAL	44km	-

Source : EMF 2010, Ceps/Instead (Frontaliers) ; ENTD (France) 2008 ; BELDAM (Belgique) 2010 ; PSELL-3 (Luxembourg) 2007

³ Marcel Lepetit et Alain Maurice, (juillet 2016), Déplacements pendulaires, télétravail et tiers lieux d'activité: un enjeu et un outil stratégique pour ressourcer les territoires, améliorer la qualité de la vie et la productivité

<http://francestrategie1727.fr/wp-content/uploads/2016/02/contribution-ml-et-am-deplacements-pendulaires-et-tiers-lieux.pdf>

⁴ Frédéric Schmitz, Guillaume Drevon, Philippe Gerber (dir.), (octobre 2012), « La mobilité des frontaliers du Luxembourg : dynamiques et perspectives »

⁵ Au Luxembourg, les émissions moyennes de CO₂ des voitures en circulation au 1/1/2011 se situent à 163,9 g/km, en baisse de 9,6% par rapport à la valeur moyenne de l'ensemble des voitures en circulation au 1er janvier 2005.

Voir : http://www.car-e.lu/situation_au_Luxembourg.html

⁶ Ce calcul a été fait sur 47 semaines (52 semaines/an – 5 semaines de congés)

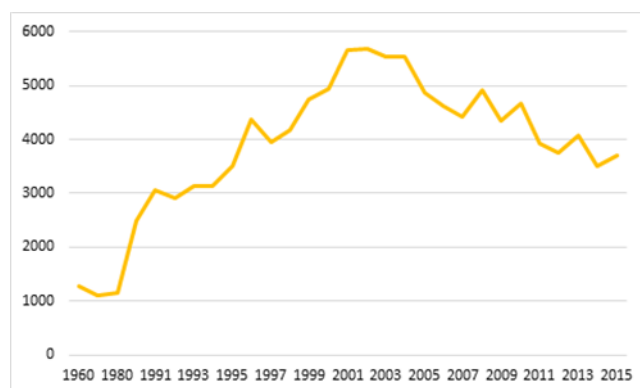
Selon les dernières données disponibles, les émissions annuelles totales de CO₂ du Luxembourg s'élevaient à 10.663.257 tonnes et chaque habitant rejetait en moyenne 18,7 tonnes d'équivalent CO₂ par an.

Voir : Vincent Hein, (mai 2016), « Tarification du carbone: first movers et late movers ».

⁷ Selon le Professor Francesco Viti, ils s'élèveraient à plus de 200.000.000 euros/an : coût d'opportunité de 20 euros/h x 32h passées dans les embouteillages par les résidents x 320.000 navetteurs résidents et frontaliers. Prof. Francesco Viti, (21/11/2016), « Staus kommen uns teuer zu stehen », Luxemburger Wort

D'après les données TomTom Traffic Index, le nombre d'heures passées dans les bouchons par l'ensemble des automobilistes (résidents + frontaliers) se rendant dans l'agglomération luxembourgeoise serait cependant bien supérieur.

Graphique 2: Evolution des accidents de trajet reconnus



Source : Assurance Accident (AAA)

Le (télé)travail, c'est la santé

Si la réduction des déplacements pendulaires fait du télétravail une mesure favorable à l'environnement et à l'aménagement du territoire, c'est peut être son impact sur la santé et le bien être des actifs « éligibles » qui est à considérer en priorité (accidents de trajet, qualité de vie, équilibre personnel, stress, fatigue, etc.).

Sans établir de corrélation hasardeuse, les données de l'absentéisme font état d'une différence notable en fonction du lieu de résidence (et, de ce fait, de la distance au travail, de l'heure de réveil et du temps de trajet). Selon une étude de l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS⁸), le taux d'absentéisme des frontaliers est supérieur de 0,5% à celui des résidents (3,9% contre 3,4% soit une moyenne de 3,6% qui équivalent à 8,7 jours de travail), frontalières et résidentes se distinguant particulièrement (4,5% contre 3,7%). Que les rythmes de vie des actifs frontaliers, générateurs d'un supplément de fatigue et de stress⁹, pourraient – en partie – expliquer. Ainsi :

- 2 jours de télétravail par semaine libéreraient en moyenne 3h30 de temps de transports par semaine, à réallouer au travail, au sommeil, au bénévolat, aux loisirs, etc¹⁰.
- 1 jour de télétravail par semaine en libérerait 1h45.

	Frontaliers			Résidents					
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Salariés exerçant une activité manuelle	6,6%	5,0%	5,3%	4,5%	4,3%	4,4%	5,0%	4,7%	4,8%
Autres	4,0%	2,4%	3,1%	3,1%	2,0%	2,5%	3,5%	2,2%	2,8%
TOTAL	4,5%	3,6%	3,9%	3,7%	3,1%	3,4%	4,0%	3,4%	3,6%

Source : IGSS (données 2014)

⁸Voir: http://www.observatoire-absenteisme.public.lu/chiffres_cles/Absenteisme_maladie_2014.pdf

⁹A noter : les absences liées aux dépressions et autres pathologies liées au stress ont représenté 17% des jours de maladie mais 5% des épisodes d'absence.

¹⁰En gardant à l'esprit qu'une partie des utilisateurs des transports en commun voire des automobilistes travaillent, dorment ou se distraient déjà durant cette période mais que l'environnement s'y prête plus ou moins bien.

Selon une enquête de Regus (fournisseur d'espaces de travail flexibles !) 42% des travailleurs du Luxembourg déclarent « détester formellement ces trajets qu'ils qualifient de perte de temps précieux », 15% considèrent ce laps de temps comme inutile et sans intérêt particulier, 27% l'utilisent pour travailler et 15% lisent ou s'informent.

Une organisation du travail plus « flexible » (temps et espace) permet de casser un rythme de travail (trop) cadencé par la fréquence des transports et la fluidité du trafic, de moins « compter le temps », et de ne pas réduire l'entreprise à un « lieu de travail sous contrainte ». Cette pratique ponctuelle, offrant une sérénité propice à la concentration et à la créativité, constitue donc une soupape d'évacuation du stress et des frustrations potentielles.

Plus généralement, le débat sur la « croissance qualitative » a mis en avant que la part des individus travaillant plus de 50h/semaine avait augmenté de 3.6% en 2009 à 6.5% en 2013. Une organisation plus souple de ses tâches, autorisant à prendre de la distance par rapport à son poste et à ses collègues, si elle n'en allège pas le poids, peut contribuer à en réduire la pression. Au final, le télétravail peut concourir au rétablissement d'un certain équilibre entre vies privée et vie professionnelle.

Le télétravail, une mesure favorable à une participation accrue au marché du travail

Par ailleurs, avec une majorité de salariés à temps partiel (choisi) pour raison familiale, le télétravail pourrait stimuler une participation accrue au marché du travail¹¹ dans les secteurs où une présence physique quotidienne n'est pas indispensable – constituant, indirectement, une mesure nataliste. Un argument qui vaut également pour les personnes en situation de handicap.

La ville de Luxembourg l'a notamment ouvert aux « fonctionnaires, employés communaux et salariés dont la fonction se prête à cette formule de travail » afin de « proposer aux parents une alternative au travail à temps partiel ».

Alors, tout le monde chez soi ?

Avec un « crowdsourcing de l'espace », donc moins de surfaces occupées, et des salariés SBF (sans bureau fixe), le télétravail pourrait générer un gain pour l'entreprise en lui permettant de réduire ses charges de structure (coût de l'immobilier, frais d'entretien, chauffage, électricité, eau, etc.).

Cependant le télétravail ne se cantonne pas au fait de travailler « de chez soi » mais doit être compris comme le fait de travailler « à distance ». Au Luxembourg, face aux épineuses problématiques fiscales du travail à domicile (souvent donc, à l'étranger) des salariés frontaliers induites par les spécificités du marché du travail luxembourgeois, d'autres solutions peuvent être plus facilement adoptées et ouvertes à tous les salariés. A l'image des aires de covoiturages, de nouveaux espaces de travail (tiers lieux : coworking, télécentres, business centers...) pourraient être développés sur le territoire luxembourgeois, à des endroits névralgiques, situés à mi-chemin entre le domicile et le bureau. Le télétravail dans des tiers-lieux, à l'instar des Smart Work Centers d'Amsterdam, permettrait notamment de limiter la perméabilité des espaces de vie et de travail, tout en réduisant les distances et les temps de trajets, d'assurer la sociabilité, la créativité et l'émulation des salariés par l'échange (grâce au mélange des « genres » : entreprises, statuts, etc.). Tout en assurant le développement de nouveaux territoires.

Au-delà de règles, de temps et d'espaces de travail renouvelés, le télétravail en appelle à repenser la relation employeur/employé. Car au cœur de cette pratique, qui abolit la durée de présence comme outil de « contrôle » hiérarchique privilégié, se trouve avant tout la confiance...

¹¹Bien que les statistiques montrent que cette pratique est plus répandue chez les hommes, sans enfants, âgés de 40 ans ou plus, de niveau d'éducation élevé (cadre dirigeant ou exerçant une profession intellectuelle et scientifique). « Le choix en faveur du télétravail semblerait moins influencé par la situation familiale que par les caractéristiques de l'occupation » (STATEC).

Télétravail : fausse bonne idée (FBI)? *Par Michel-Edouard Ruben, décembre 2016*

Durant le cycle de débats sur la croissance qualitative au Luxembourg dans le cadre du rapport sur la troisième révolution industrielle, l'idée - citée par au moins deux ministres - selon laquelle le « télétravail » était l'avenir a semblé faire l'unanimité.

Dans le contexte luxembourgeois (niveau de qualification de la population active relativement élevé, près de 40% des salariés travaillant plus de 40 heures par semaine, plus de 170.000 travailleurs frontaliers dont près de 90% utilisent une voiture pour aller au travail, difficulté de circulation aux heures de pointe, niveau élevé d'émission de Co2/hab.), le télétravail peut être perçu comme une panacée avec le pouvoir d'augmenter le degré d'autonomie des salariés, de faciliter la conciliation entre vie professionnelle et vie personnelle, de « retirer des milliers de voitures des routes », et de réduire le niveau de pollution. A mon humble avis, il s'agit là de pensées magiques et de vœux pieux ; d'ailleurs du télétravail à grande échelle risquerait de générer des « problèmes » bien supérieurs aux avantages supposés.

Le télétravail et la conciliation vie privée - vie professionnelle

Actuellement au Luxembourg, deux emplois sur trois créés requièrent une formation de type enseignement supérieur, et le pourcentage des 30-34 ans détenteurs d'un diplôme de l'enseignement supérieur (53%) est l'un des plus élevés d'Europe. Le Luxembourg est ainsi une économie où la connaissance tient une place croissante dans le processus productif, et où l'activité (réflexion, documentation, échange et « réseautage » (emails)) se fait tant en dehors que durant les heures officielles de travail. Dans ce contexte, l'autonomie et la liberté permises par le télétravail semblent indiquer qu'il est particulièrement recommandé pour les actifs du Luxembourg, qui dès lors profiteraient pleinement de la souplesse offerte¹². Sauf qu'avec une éventuelle généralisation du télétravail, le travail risque fort de déborder sur l'espace privé, ce qui remettrait en cause de facto la notion même de « temps de travail », risquerait de déboucher sur une « télédisponibilité généralisée », voire pourrait réduire les possibilités d'inactivité pour les salariés puisque l'inaptitude au travail ne se confond pas nécessairement avec l'inaptitude au télétravail¹³. En définitive, le télétravail au lieu de permettre un meilleur équilibre entre vie privée et vie professionnelle pourrait bien déboucher - s'il était généralisé comme parfois évoqué - sur une situation où le travail traverserait l'ensemble des temps sociaux et de vie, et où il deviendrait difficile de borner la journée de travail. La sixième enquête européenne sur les conditions de travail (2016) rappelle d'ailleurs que le Luxembourg est (déjà) l'un des pays européens où les salariés utilisent le plus souvent en dehors de leur lieu habituel de travail des ordinateurs/tablettes/téléphones mobiles pour des activités professionnelles, où le télétravail à domicile est le plus répandu : « Around 11% of workers in the EU use ICT outside of the employer's premises: 3% telework mainly from home and 8% are exclusively ICT-mobile workers. The proportion of both is highest in the financial services sector; these are mainly at higher occupational levels (managers, professionals and technicians). Denmark, Netherlands, Sweden and Luxembourg have the highest proportions of ICT-mobile workers and teleworkers », et que les télétravailleurs sont plus souvent confrontés à un très haut niveau d'exigence dans leur travail « Overall, according to the job quality indices, ICT-mobile workers and teleworkers experience greater work intensity ». Le télétravail ne serait donc pas une « garantie » de vies privée et professionnelle harmonieuses.

¹² Par exemple la possibilité d'interrompre sa journée de travail pour aller chercher un enfant à l'école, rendre visite à un proche, ou se rendre à un rendez-vous.

¹³ C'est par exemple le cas d'une entorse qui empêche de conduire pour se rendre au travail mais n'empêche pas de travailler à domicile.

Le télétravail et la pollution

Le Luxembourg est le pays de l'UE présentant le taux de motorisation le plus élevé, et l'un des pays où le temps moyen passé dans les embouteillages est le plus long – notamment parce que les déplacements domicile-travail des frontaliers et des résidents se font généralement en voiture, et le plus souvent sans autre passager que le conducteur. Compte tenu des rejets de Co2 par les voitures (130 grammes de Co2/km), le télétravail – qui réduit l'utilisation de la voiture pour se rendre sur le lieu de son travail – est perçu comme un allié objectif dans la lutte contre le réchauffement climatique. Sauf que s'il est vrai que le télétravail restreint le transport en voiture, le bilan global de l'opération (en termes de réduction de la pollution) devrait être très limité. Sur les 10 millions de tonnes de Co2 émises dans le pays en 2014, les frontaliers ne représentent qu'entre 5%¹⁴ et 15%¹⁵. Sous l'hypothèse (hautement improbable) que tous les frontaliers télétravailleraient (soit à domicile, soit dans un télécentre installé dans les régions voisines), l'impact direct sur les émissions de Co2 totales ne serait que de l'ordre de 1 à 3%¹⁶, des niveaux de réduction d'émission pouvant être atteints par d'autres moyens moins radicaux et représentant moins de risque pour la vie privée ou l'organisation du travail comme la poursuite du développement des transports en commun, le renouvellement du parc automobile et l'utilisation de véhicules moins polluants, ou un système de développement économique polycentrique qui permet d'atténuer la concentration des activités (et des déplacements) au sein de l'agglomération de Luxembourg-ville. D'ailleurs, en réduisant les déplacements pour se rendre au travail, les consommations évitées risquent d'être en partie annulées par le changement d'habitude (utilisation de la voiture par d'autres membres de la famille le jour où le salarié est en télétravail, non-installation à proximité immédiate de la frontière, etc.).

Les (nombreuses) externalités négatives en rapport avec le télétravail

Le traitement fiscal des frontaliers qui télétravailleraient est généralement avancé au Luxembourg comme étant un grand obstacle au développement du télétravail, mais comme le démontre – à certains égards – le fonds (de compensation) Juncker- Reynders, cet obstacle n'est pas insurmontable. D'autres éléments plaident en réalité contre la généralisation du télétravail. Tout d'abord, le télétravail risque de reporter des coûts (mutualisés au sein de l'entreprise) sur le salarié (électricité, chauffage, gestion informatique, assurance accident, etc.). Ensuite, le télétravail peut être source d'inégalité puisque toutes les activités ne sont pas « télétravaillables », et que le profil type du télétravailleur est celui d'un homme, cadre ou ingénieur ; les femmes, et les personnes moyennement qualifiées sont ainsi surreprésentées dans les activités non forcément éligibles (ouvrier de l'industrie ou du bâtiment, assistantes maternelles, aides à domicile, agents de restauration et de sécurité). Aussi, le télétravail (à domicile) pourrait obliger les proches du travailleur vivant avec lui à modifier leurs comportements (respect de l'intimité, rituels afin de marquer la journée de travail, interdiction de sollicitation malgré la présence au domicile, etc.), ce qui est facteur de conflit. De plus, le télétravail tend à réduire le caractère « social » de l'activité de production et à conduire à l'isolement du télétravailleur (moindre échange avec les collègues, difficultés à partager les bonnes pratiques), risque de « démotiver » les salariés désireux de télétravailler mais non éligibles, ou de stigmatiser d'anciens télétravailleurs à qui on enlèverait le droit au télétravail suite à une baisse constatée de leur productivité. Enfin, les investissements nécessaires pour permettre un développement à plus grande échelle et à moindre risque du télétravail (notamment en termes de sécurité informatique et de secret professionnel) apparaissent, compte tenu de la structure de l'économie luxembourgeoise

¹⁴ Voir : F. Schmitz (2012), Evolution des émissions de CO2 liées aux déplacements domicile-travail des frontaliers travaillant au Luxembourg, working paper du CEPS/INSTEAD.

¹⁵ Source : STATEC.

¹⁶ À titre de comparaison le transit des transporteurs étrangers représente 20% des émissions.

(importance du secteur financier et des activités transfrontalières), comme des coûts d'opportunité élevés.

Dès lors, pourquoi le télétravail est-il autant perçu comme l'organisation du travail de l'avenir ? Une partie de la réponse se trouve sans doute dans le « fétichisme » high-tech qui confond trop souvent ce qui est faisable avec ce qui est souhaitable¹⁷, et ne tient généralement pas assez compte des fourchettes d'applicabilité¹⁸ et d'adaptation¹⁹ en matière d'innovation. En 1970 (déjà), un rapport « prophétisait » que « la plupart des américains travailleront à domicile en 1990 », il n'en a rien été ; en 1995 un « futurologue, théoricien économique et social » « prédisait » la fin du travail, il a récemment annoncé que la troisième révolution industrielle, qui devait précipiter la fin du travail, allait (en tout cas au Luxembourg) offrir de l'emploi de masse pour 40 ans. Il n'est donc pas impossible, pour paraphraser Keynes, que le télétravail se retrouvera bientôt dans les discussions à la place qui lui revient, à savoir l'arrière-plan... et qu'on lui préférera la notion d'horaire libre. Après tout, compte tenu des embouteillages, pourquoi prenons nous tous la route pour être au travail autour de 8h30?

¹⁷ Voir à ce sujet : <http://www.fondation-idea.lu/2016/02/09/la-fin-du-travail-approche-t-elle/>

¹⁸ La fourchette d'applicabilité désigne le nombre de secteurs ou d'entreprises différents auxquels une innovation peut être appliquée avec des effets nets positifs.

¹⁹ La fourchette d'adaptation désigne le degré de réorganisation de l'activité économique nécessaire avant de pouvoir observer des effets positifs de cette innovation.

Télétravail : Point de vue du Ministre Nicolas Schmit, décembre 2016

L'étude Rifkin prévoit une série de pistes pour l'avenir du travail au Luxembourg, le télétravail en est une. Pour un nombre croissant de salariés, la pratique du télétravail constitue déjà aujourd'hui une réalité. Le Luxembourg fait d'ailleurs partie des pays où le télétravail est le plus répandu, selon la sixième enquête européenne sur les conditions de travail publiée par Eurofound.

Selon cette même étude le télétravail n'est pratiqué que par 3% des employés au niveau européen (EU 28) et ceci essentiellement dans le secteur des services financiers. Les professions les plus hautement qualifiées et aux exigences de travail les plus importantes sont aussi celles qui sont le plus concernées par le télétravail.

Au Luxembourg et selon l'enquête sur les forces de travail (EFT) réalisée par le STATEC, la pratique du télétravail est en forte augmentation. En 2010, 3% des résidents actifs ont pratiqué le télétravail (au moins 8h par semaine) alors qu'en 2015 ils représentent 6,1%.

% Personnes ayant effectué du télétravail au moins 8h par semaine au cours des dernières quatre semaines	2010	2015
Part des actifs résidents qui pratiquent le télétravail	3,0	6,1
Part des hommes qui pratiquent le télétravail	3,3	6,4
Part des femmes qui pratiquent le télétravail	2,6	5,7

Source : Calculs MTEESS, STATEC – Enquête force de travail sur la population résidente.

L'augmentation de la pratique du télétravail semble ainsi démontrer que le cadre général fixé dans la convention conclue entre L'UEL d'une part, et les syndicats OGB.L et LCGB d'autre part et déclarée d'obligation générale par un règlement grand-ducal du 15 mars 2016, fournit un cadre favorisant le développement du télétravail. Néanmoins force est de constater, qu'aujourd'hui les principaux freins sont les différentes règles qui s'appliquent aux travailleurs frontaliers en matière de fiscalité et de sécurité sociale. Le télétravailleur frontalier relève ainsi à partir d'un certain seuil d'heures qu'il travaille de son pays de résidence de ce pays du point de vue fiscal et de la sécurité sociale. Ceci rend la pratique du télétravail moins intéressante pour le salarié tout comme pour l'employeur. Ceci montre que les frontières existent encore bel et bien dans l'UE.

C'est un sujet qui devra être abordé au niveau des discussions bilatérales, notamment avec la France, comme presque la moitié des frontaliers sont des résidents français. Il a été décidé lors de la dernière réunion des gouvernements français et luxembourgeois de mettre en place un groupe de travail avec la mission de trouver des solutions aux problèmes qui entravent le développement du télétravail.

En même temps, le télétravail semble déjà quelque peu dépassé par le progrès technologique qui permet de travailler de manière nomade de partout et pas uniquement d'un poste de télétravail désigné. Ceci fait partie de la transformation des formes de travail par les nouvelles possibilités du numérique, comme par exemple le travail sur les plates-formes. Ces questions-là devront faire partie des discussions avec les partenaires sociaux qui seront engagées en 2017.

Quo Vadis Grande Région ?

Contribution commune de la Fondation IDEA asbl, la SOLEP et l'IGR à la conférence débat du 7 novembre 2017



Dans le cadre d'une conférence-débat organisée par l'Institut de la Grande Région (IGR)– et la Chambre de Commerce du Grand-Duché de Luxembourg, la Fondation IDEA asbl a présenté une réflexion commune avec la SOLEP (Société Luxembourgeoise d'Evaluation et de Prospective) et l'IGR autour des enjeux de la coopération transfrontalière à l'échelle de la Grande Région. Cinq thèmes ont été mis en avant par les trois Think Tanks, puis débattus par un panel d'experts issus de l'ensemble de la Grande Région.

Les quatre libertés fondamentales se réalisent très concrètement en Grande Région où l'intégration se veut toujours plus aboutie. Au fil du temps, l'avènement de ces libertés a une incidence palpable sur le quotidien de ses habitants, de ses entreprises et de ses organisations qui hésitent de moins en moins à passer les frontières pour trouver un emploi, se former, consommer, chercher un fournisseur ou de nouveaux clients. Parallèlement à cette réalité socio-économique quotidienne, les acteurs institutionnels et privés du Luxembourg, de la Sarre, de Rhénanie-Palatinat, de Wallonie, de la Communauté Germanophone de Belgique et de Lorraine ont mis en place des coopérations à des échelles multiples et avec des degrés d'intensité variables. Des instances de coordination (bi et multilatérales) tentent ainsi d'offrir un cadre d'organisation à ces réalités. Néanmoins, l'on observe encore des limites à l'aboutissement de ce projet (politiquement initié en 1995). Citons ici la complexité de la gouvernance, les intérêts économiques parfois divergents difficiles à surpasser, les disparités territoriales, des sentiments d'appartenance très variables, et, soyons honnêtes, très différents selon les territoires qui ne sont pas tous tournés vers les voisins de la Grande Région, mais vers d'autres métropoles européennes plus proches (Bruxelles, Lille, Francfort, la région de la Ruhr, ...). A de nombreux égards, il s'agit donc bien là d'une forme d'expérience « régionale » du projet européen : un projet politique, les défis et les doutes qui l'accompagnent.

Au moment où le Luxembourg s'apprête à prendre la présidence du Sommet de la Grande Région pour deux ans, il nous semble important de revenir aux aspects plus économiques de l'intérêt à coopérer. Quatre objectifs peuvent dès lors être mis en exergue.

Inviter les acteurs économiques à décroquer leur « territoire de référence »

Malgré des échanges croissants, la Grande Région est un territoire auquel les agents économiques ne pensent pas encore intuitivement. Et pourtant le potentiel est loin d'être négligeable. Sur le marché du travail, la mobilité croît, les Universités, elles aussi, sont par nature plus à même de chercher des partenaires à l'étranger, mais il y a encore de nombreux domaines pour lesquels la frontière reste parfois une barrière (on peut penser au tourisme, à l'agroalimentaire, à la santé par exemple).

Faire de la position frontalière un avantage comparatif

Dans « l'étude préparatoire à l'élaboration du volet économique du schéma de développement territorial de la Grande Région » cette idée est exprimée assez simplement : « Les Länder de Sarre et de Rhénanie-Palatinat sont encore souvent considérés comme périphériques depuis Berlin du point de vue de leur attractivité économique. Pourtant si l'on prend la mesure du dynamisme de l'économie grand-ducale qui permet d'attirer de nombreux travailleurs hautement qualifiés dans la région de Trèves, ou si l'on considère l'importance du bassin de main d'œuvre lorrain qui pourrait potentiellement irriguer le potentiel industriel sarrois en mal de démographie, la position transfrontalière constitue un avantage comparatif indéniable par rapport à d'autres Länder allemands ».

Faire reculer les barrières à la coopération

Pour révéler les effets bénéfiques transfrontaliers et les transformer en avantages comparatifs, un axe de travail prioritaire doit naturellement être de faire reculer tous les obstacles possibles à l'échange pour pousser les acteurs économiques à passer plus facilement les frontières. Ces obstacles sont d'ordre juridiques, techniques, linguistiques, culturels, administratifs, ... Si des efforts ont été réalisés, notamment grâce à la coopération politique institutionnalisée (grâce aux groupes de travail du Sommet notamment), le chantier reste largement ouvert. Par ailleurs, un droit à l'expérimentation pourrait être revendiqué dans certains domaines qui n'appartiennent pas forcément aux compétences des exécutifs « de référence » de la Grande Région, mais aux Etats.

Définir et afficher des priorités

Démontrer le potentiel gagnant-gagnant, valoriser l'avantage comparatif lié à la situation géographique, faire reculer les barrières à l'échange, tout cela est nécessaire, mais certainement pas suffisant : un projet commun doit également prendre forme. Il nécessite de se mettre d'accord sur quelques priorités qui doivent être sélectionnées à la fois en fonction des grands changements à l'œuvre, mais aussi des spécificités de chacun des membres de la Grande Région. C'est en quelque sorte le principe qui préside à la démarche de spécialisation intelligente.

Sans prétendre à l'exhaustivité, cinq enjeux (à débattre) autour desquels la Grande Région gagnerait à enclencher une dynamique de coopération approfondie sont détaillés dans la présentation des trois Think Tanks :

- transition numérique,
- recherche et innovation,
- mobilité et aménagement du territoire,
- formation et marché du travail,
- démographie et vieillissement de la population.

La période de transition entre deux présidences du Sommet est propice à cette réflexion.

Grande Région, petit dénominateur commun ? *Par Marc Wagener, juillet 2014*

L'auteur tient à remercier M. François-Xavier Borsi pour la relecture de la présente contribution et pour ses précieux conseils.

La Grande Région est le nom – générique et guère porteur de sens en lui-même – donné à l'espace transfrontalier « Saar – Lor – Lux – Rhénanie-Palatinat – Wallonie – Communauté française et germanophone de Belgique²⁰ ». Plus de 11 millions de personnes, sur un territoire de 65.401 km², parlant 3 langues différentes, cohabitent – *de facto* – dans une région où les frontières physiques ne sont plus guère perceptibles, et ce en raison de l'intégration européenne qui s'y applique – sans doute – plus que n'importe où ailleurs au sein de l'Union européenne (UE). Mais ces régions collaborent également *de jure*. Ainsi, la Grande Région dispose notamment d'un instrument politico-institutionnel nommé « Sommet », c'est-à-dire un ensemble de rencontres régulières – préparées par plus d'une dizaine de groupes de travail – au « plus haut niveau politique » des différentes entités territoriales concernées, d'un Conseil économique et social entre les partenaires sociaux et d'un Conseil parlementaire interrégional entre les assemblées parlementaires. Elle dispose aussi – et ce ne sont que quelques exemples parmi une longue liste – d'un Observatoire interrégional de l'emploi, d'une *taskforce* « frontaliers, de sa propre « Maison » (Maison de la Grande Région), d'un Conseil interrégional des chambres de métiers, et même, sous forme d'un « groupement transfrontalier », d'une Université, qui plus est appelée « Université de la Grande Région ».

Il n'y a donc pas *une* Grande Région, mais, sur le plan multilatéral, une architecture complexe, multidimensionnelle et ambiguë de coopérations et d'échanges formels et informels. Les intentions sous-jacentes à cette architecture sont souvent les bonnes : il s'agit en effet d'encadrer et de faciliter une réalité bien tangible qui est celle d'un espace transfrontalier modèle au sein de l'UE. En effet, rares sont les régions limitrophes au sein de l'Union qui mettent en œuvre aussi manifestement et naturellement les libertés fondamentales européennes. Les frontières ne sont plus des barrières infranchissables – ni aux biens et services ni aux personnes, ni aux capitaux – mais simplement des points géographiques et administratifs donnés.

L'UE étant la force motrice de l'intégration européenne, la Grande Région est l'essence qui l'alimente et les coopérations au niveau grand-régional sont l'huile permettant de fluidifier le fonctionnement des rouages et engrenages au niveau régional et local. Si la motivation ayant donné lieu à une telle mosaïque de coopérations interrégionales est fort louable, les réalisations concrètes semblent parfois lentes et peu perceptibles.

En effet, la gouvernance de la Grande Région est un véritable casse-tête dans sa « morphologie ». Elle est pour commencer fondée sur l'existence d'un Etat souverain, d'une région française subdivisée en départements, d'un millefeuille belge à part entière (région wallonne, communautés germanophone et française – pour autant que l'on écarte Bruxelles... – le tout étant composé de provinces) et de deux *Länder* allemands. Une gouvernance difficilement intelligible dont les centres décisionnels et économiques respectifs sont parfois relativement éloignés du noyau de la Grande Région. Citons à titre d'exemple la capitale Mayence en Rhénanie-Palatinat, dont la zone de chalandise se trouve avant tout dans la région Rhin-Ruhr et vers Francfort, ou encore Namur, capitale d'une Wallonie dont le cœur draine vers Bruxelles, voire vers Lille. Et une juxtaposition de composantes territoriales dont l'étendue du pouvoir décisionnel

²⁰ Voir le Portail de la Grande Région : <http://www.granderegion.net/fr/grande-region/index.html>.

s'articule à plusieurs vitesses et ne se trouve pas au même niveau (voir l'exemple des conseils généraux et régionaux en France, sachant que (souvent) le pouvoir décisionnel revient à Paris).

Aussi, n'est-il sans doute pas faux de dire que les entités territoriales allemande, française et belge faisant partie de la Grande Région sont soit éloignées géographiquement de leurs centres administratifs nationaux, soit (très) différenciées du point de vue économique, que ce soit en termes de dynamique et de performance ou que ce soit du point de vue des résultats atteints (à titre d'exemple, le PIB par habitant de la région flamande est supérieur de 18% à la moyenne européenne, la richesse *per capita* de la Wallonie étant de 12% inférieure à cette même moyenne). Des enseignements similaires, allant dans le sens d'une très grande disparité, sont aisément perceptibles dans les indicateurs régionaux de compétitivité mis à disposition par l'UE (« *Regional competitiveness index* »²¹).

De surcroît, alors que les entités territoriales ont tout intérêt à coopérer d'un point de vue socio-économique, très souvent, elles se trouvent aussi en situation de concurrence. La Grande Région n'est pas non plus, culturellement ou sociologiquement, un territoire auquel les citoyens adhèrent facilement, *a fortiori* encore moins un territoire de communauté de destins. Outre les barrières linguistiques et l'ombre toujours présente de l'histoire de notre continent, en général, et de notre région, en particulier, notamment au 20^e siècle, la « Grande Région » n'est pas en soi un concept auquel on adhère naturellement. Et pour cause... Comment peut-on ressentir un sentiment d'appartenance envers un territoire auquel il est fait référence sous la désignation utilitariste : « Grande Région » ?

Les quelque 200.000 frontaliers – la Grande Région constitue le premier marché du travail transfrontalier de l'UE des 28 – sont peut-être des ambassadeurs (pour autant qu'ils s'intéressent à leur région d'accueil au-delà de la poursuite d'une activité professionnelle), la capitale européenne de la culture « Grande Région » de 2007 a sans doute été une très belle initiative, contribuant à cimenter la « Grande Région des cœurs », mais en général on peut s'interroger sur les destins partagés entre les habitants de Charleroi, d'Esch-sur-Alzette, de Ludwigshafen, de Blieskastel, de Lunéville et de Metz (sans même évoquer l'éventualité que, demain, la frontière de la Grande Région s'arrêtera peut-être dans la banlieue française de la ville suisse de Bâle). La Grande Région ne dispose pas non plus d'une grande métropole et est avant tout composée de villes de taille petite ou moyenne et de territoires plutôt ruraux ; le terme quelque peu rébarbatif de « région métropolitaine polycentrique transfrontalière » étant employé pour faire contre mauvaise fortune bon cœur.

La question mérite d'être posée : la Grande Région n'est-elle pas déjà trop grande, trop disparate, trop incohérente, trop compliquée ? Les territoires frontaliers qui font apparaître des liens réels ont tout intérêt à coopérer et à démanteler des barrières. Ces liens sont sans doute plus évidents entre Thionville, Luxembourg, Trèves, Arlon, Metz et Sarrebruck qu'entre Tournai, Landau in der Pfalz, Eupen et Pont-à-Mousson.

Pour éviter la paralysie, il faudrait résolument mettre en œuvre, dans la Grande Région, le principe de la subsidiarité, c'est-à-dire prendre les décisions là où elles font sens. Il faudrait mettre de l'ordre dans le méli-mélo grand-régional, s'interroger sur ses frontières, se fixer quelques grandes priorités socio-économiques, sociologiques et culturelles (p.ex. la mobilité, la reconnaissance des diplômes, la protection des droits de sécurité sociale, l'apprentissage des langues et de l'histoire commune) et se donner les moyens de les atteindre.

²¹ http://ec.europa.eu/regional_policy/sources/docgener/studies/pdf/6th_report/rci_2013_report_final.pdf.

Le Luxembourg doit jouer un rôle moteur en ce sens. Situé au cœur de la Grande Région, c'est notre pays qui retire sans doute le plus grand nombre de bénéfices suite à l'ouverture des frontières et à la construction du « mini-laboratoire de l'Europe » que constitue de manière évidente (d'abord par son potentiel) la Grande Région. Les citoyens luxembourgeois maîtrisent souvent, outre leur langue nationale, les deux langues étrangères employées dans la Grande Région. Les Luxembourgeois ont l'habitude et le réflexe naturel de passer des frontières, dans l'esprit et dans les faits. S'il est possible de s'imaginer que l'Europe puisse « se passer » du Luxembourg, il est clair que le Luxembourg ne peut aucunement fonctionner sans l'Europe. Les responsables politiques du Grand-Duché ont probablement, sur la majorité des dossiers, une ouverture et une mainmise plus directes auprès des autorités nationales des partenaires grands-régionaux que l'ont les décideurs locaux et régionaux des entités territoriales considérées.

Il conviendrait d'en faire bon usage car le Luxembourg a tout intérêt à ce que la Grande Région réussisse. La Grande Région est notre zone de chalandise, notre pourvoyeur de main-d'œuvre et notre espace de vie. Puisque les progrès sont lents en Grande Région car la gouvernance est complexe et parce que les autorités nationales des régions partenaires ont probablement « d'autres chats à fouetter », le Luxembourg doit redoubler d'efforts pour pérenniser et développer la Grande Région. A cet égard, il doit interpeler tant les partenaires régionaux que les autorités nationales des régions limitrophes afin qu'ils « annoncent la couleur ». Il s'agit, ni plus, ni moins, de mettre en œuvre de manière concrète et sur le terrain, l'esprit des traités européens d'une « union toujours plus étroite entre les peuples d'Europe », et de montrer, au niveau du laboratoire qu'est la Grande Région, qu'il « n'y a pas plus européen que le Luxembourg²² ».

²² Le slogan « Il n'y a pas plus européen que le Luxembourg » est issu d'une « Idée du mois » publiée par la Fondation IDEA asbl : http://www.fondation-idea.lu/wp-content/uploads/2014/07/IDEA_Id%C3%A9e-du-mois_3_nation-branding.pdf.

Le Luxembourg et la Grande Région

Luxembourg 2060 : pas sans la Grande Région ! Par Vincent Hein, mai 2017

A la lecture des nombreuses pistes de réflexion qu'il propose, le Document de Travail élaboré par Rachida HENNANI²³ est riche d'au moins un enseignement majeur : quelles que soient les hypothèses testées (natalité, productivité, immigration), chacun des scénarii de projection démographique (europop2013 et europop2015) **dessine une hausse du nombre de travailleurs frontaliers à long terme**. A l'horizon 2060, ce nombre pourrait ainsi osciller entre 224.000 et 429.000 personnes, tous scénarios confondus. Il est possible (et souhaitable) de discuter des limites des modèles de projections démographiques et macroéconomique sur de tels horizons car ils donnent souvent l'impression que l'on poursuit - peu ou prou - des grandes tendances enregistrées dans le passé, nous empêchant de dépasser les postures « déterministes ». Mais malgré leurs imperfections, ces exercices prospectifs sont incontournables pour faire ressortir les déséquilibres possibles et évaluer l'ampleur des défis qui se profilent à terme.

Dans les modèles testés par l'auteure, le constat d'une poursuite de la croissance du nombre de frontaliers est d'autant plus marquant que les gains de productivité retenus comme hypothèse sont supérieurs à ceux enregistrés au cours des dernières années²⁴. **En d'autres termes, même en produisant plus (de richesses) avec moins (d'emplois), le « modèle » luxembourgeois caractérisé par un fort recours à de la main d'œuvre non-résidente ne semble pas vraiment ébranlé dans ses fondements**. Dans le même ordre d'idées, le scénario d'un renforcement de l'immigration,²⁵ n'implique pas un moindre recours aux travailleurs frontaliers, dont le nombre continuerait d'augmenter. Enfin, ni la hausse de la natalité²⁶, ni même la combinaison d'une hausse de la natalité et de l'immigration²⁷, par rapport aux modèles d'Eurostat, ne renverseraient la tendance à long terme.

Ce constat étant posé, il peut être confronté à trois enjeux, liés à la Grande Région, qui conditionnent en partie la capacité des scénarios présentés à se concrétiser dans les meilleures conditions possibles.

1. Mettre sur la table l'ensemble des projections démographiques dans la Grande Région.

L'étude des différentes projections démographiques pour les territoires de la Grande Région peut laisser un observateur attentif de cet espace transfrontalier sur sa faim. En effet, si ces dernières concluent à une hausse soutenue du nombre de travailleurs frontaliers à moyen et long terme au Luxembourg, dans le même temps la population active dans les bassins d'emploi censés « fournir » cette main d'œuvre²⁸ tend, elle, à baisser. Pour que le scénario se réalise, deux facteurs devraient alors sensiblement évoluer dans les territoires frontaliers par rapport aux projections tendancielle : **le solde migratoire** (ils devront attirer

²³ Rachida HENNANI, Fondation IDEA asbl, Document de travail N°6, *Horizon 2060 : les frontaliers au Luxembourg*, mai 2016. <http://www.fondation-idea.lu/wp-content/uploads/sites/2/2017/05/Document-de-travail-n%C2%B06-IDEA-Horizon-2060.pdf>.

²⁴ +1,2% par an pour les scénarii hors scénarios de productivité P- et P+, alors que leur évolution constatée a été négative entre 2007 et 2014 : Voir Michel-Edouard RUBEN, Fondation IDEA asbl, Document de travail N°2, *Productivité – tellement de désaccords (en fait non, pas tant que cela !)*, septembre 2016. Par ailleurs, cette hypothèse de productivité plus forte que celle enregistrée récemment a pour conséquence de « tasser » le rythme de croissance de l'emploi frontalier par rapport à la dernière décennie (+5.300 par an constatés entre 2006 et 2016 et potentiellement +4.000 par an entre aujourd'hui et 2060).

²⁵ Scénario M+, qui propose une augmentation de 50% par rapport aux scénarii de référence.

²⁶ Scénario N+ qui suppose un taux de natalité de 6% alors qu'il est respectivement de 5,27% et 4,65% dans les scénarii Europop2013 et Europop2015.

²⁷ Scénario M+N+ qui combine les changements apportés dans les scénarii N+ et M+.

²⁸ A l'échelle de la Grande Région, la population active potentielle pourrait reculer de presque 770.000 personnes d'ici à 2040 d'après le Comité Economique et Social de la Grande Région. Voir : <http://www.granderegion.net/Mediatheque/Publications/Rapport-sur-la-situation-economique-et-sociale-de-la-Grande-Region-2015-2016>.

davantage d'actifs venant de l'extérieur) et le **taux d'activité** (la part des personnes en âge de travailler participant effectivement au marché de l'emploi devra augmenter).

Le « futur théorique » que nous commentons ici implique donc des changements non-négligeables pour les territoires frontaliers dans leur ensemble, plaidant pour une étude plus cohérente et affinée des projections de population dans toute l'aire d'influence du Luxembourg.

2. Comprendre que les aubaines et les risques sont partagés.

Dans sa dernière Idée du mois²⁹, IDEA revient sur la nature des relations qu'entretient le Luxembourg avec ses territoires voisins, plus particulièrement du point de vue de la géographie économique. Il en ressort notamment que l'interdépendance entre les territoires frontaliers se renforce et que l'aire d'influence du Luxembourg s'élargit progressivement, formant une « métropole » frontalière de près de 2 millions d'habitants. L'essor du travail frontalier est le phénomène qui matérialise ces évolutions avec **des aubaines, mais aussi des risques** pour chacune des parties prenantes de ce complexe « mécano » grand-régional (voir tableau ci-dessous).

Tableau 2 : aspects positifs & opportunités, aspects négatifs & risques liés à l'intégration croissante pour les territoires de l'aire métropolitaine fonctionnelle transfrontalière de Luxembourg

	Pour les territoires frontaliers	Pour le Luxembourg
Aspects positifs et opportunités	• Regain démographique, notamment grâce à l'arrivée d'actifs en emploi • Revenus en provenance de l'étranger et augmentation du pouvoir d'achat local • Développement de l'économie présentielle (services à la personne, commerce, immobilier ...) et des activités plus intensives en foncier • Image dynamique pour des territoires qui ont trouvé des relais de croissance • Débouché pour les jeunes diplômés	• Effet de « décompression » du marché du logement : baisse relative de la pression immobilière et foncière • Facilité de recours à une main-d'œuvre qualifiée localisée dans un bassin d'emploi de proximité • « Non dépenses » publiques (infrastructures de formation, d'éducation, de soins, équipements publics) • Pays identifié comme étant au cœur d'une « métropole » permettant d'être compétitif à l'échelle européenne
Aspects négatifs et risques	• Hausse des prix de l'immobilier (sentiment ou effet de relégation des ménages les moins aisés, risque de ressentiment à l'égard des frontaliers) • Inégalités de revenus et d'accès au logement • Dépendance croissante à un facteur de développement exogène • Faible attractivité relative pour les entreprises tertiaires à forte valeur ajoutée ou les centres de décisions • Charges publiques (formation, éducation soins, équipements divers) et rentrées fiscales faibles en comparaison à la densité d'actifs • Image de régions se reposant sur la seule proximité du Luxembourg et n'ayant pas de ressources de développement endogènes • Saturation des infrastructures de transport	• Dépendance croissante à une population active extérieure qui nécessite des efforts d'attractivité • Coût d'opportunité (masse salariale et revenus de transferts reversés à l'extérieur) • Risques liés à l'éloignement des actifs (embouteillages, stress, fatigue ...) • Ségrégation spatiale liée à la pression foncière, risque de relégation des classes sociales moins aisées, sentiment de déclassement • Risque de ressentiment entre population résidente et population non résidente • Image du pays comme profitant de l'aubaine de la présence d'actifs dans les régions frontalières : nécessité de donner davantage de gages de coopération • Saturation des infrastructures de transport et investissements publics accrus en la matière

Source : Fondation IDEA asbl, Idée du mois n°17

²⁹ Fondation IDEA asbl, Idée du Mois n°17, *Se loger au-delà des frontières ? Luxembourg – Grande Région : je t'aime, moi non plus*, décembre 2016. <http://www.fondation-idea.lu/2016/12/14/idee-mois-n17-logement-dela-frontieres-33/>.

3. Relations « gagnant-gagnant » : un schéma (encore) à construire.

A mesure que se renforce la croissance du Grand-Duché, **approfondir la coopération transfrontalière devient toujours plus crucial**, car l'attitude - de part et d'autre de la frontière - qui consisterait à ignorer cette intégration et les défis qu'elle implique pourrait à terme faire de l'interdépendance des territoires de la Grande Région une vraie source de vulnérabilité.

Les chercheurs du LISER ont récemment mis en avant³⁰ le fait que **l'accroissement de la mobilité transfrontalière grâce à l'ouverture des frontières n'a pas été suivie d'une convergence** des situations économiques et sociales des différents territoires au niveau local, qui voient au contraire leur trajectoire de spécialisation se renforcer avec des effets frontières persistant (fiscalité, droit du travail, niveaux de rémunération, prix du logement, etc.). À terme, ils y voient notamment des risques de tensions sociales (entre résidents et non-résidents, entre frontaliers et non-frontaliers, etc.) qui pourraient favoriser les velléités de remise en cause de l'intégration européenne.

La recherche d'une meilleure cohésion passe par un renforcement de la coordination des politiques d'aménagement du territoire, un « saut » quantitatif (et qualitatif) dans les capacités des infrastructures de transport, un approfondissement de la coopération économique stratégique, de la formation, de la recherche et enfin une amélioration des modes de financement et de gouvernance des « grands projets » transfrontaliers. Enfin, pour le Luxembourg, les coopérations bilatérales font aussi partie des modes de coopération à privilégier.

Des signaux politiques volontaristes devront être envoyés à l'occasion de la présidence luxembourgeoise de la Grande Région dans ces domaines.

³⁰ Durand F. (LISER), Decoville A. (LISER), Knippschild R. (IOER), Everything all right at the internal EU borders? The ambivalent effects of cross-border integration and the rise of Euroscepticism, présentation dans le cadre de la conférence de l'Association for Borderland Studies, 2016.

Compensations fiscales : 10 bonnes raisons de les mettre en place ! *Par Rachida*

Hennani, janvier 2017

En marge de la cinquième « Commission intergouvernementale pour le renforcement de la coopération transfrontalière » entre la France et le Luxembourg qui s'est tenue le 21 novembre dernier, le Secrétaire d'État chargé des Affaires européennes français a émis le souhait que s'ouvre une discussion sur des compensations fiscales entre les deux pays. Ce mécanisme, inspiré par ce qui existe déjà avec la Belgique, serait selon lui justifié par le fait que l'essor du travail frontalier (salariés pour lesquels les revenus sont imposables au Luxembourg) implique des tensions sur « les investissements faits en France, comme les infrastructures de transport, mais aussi le financement de la dépendance, de l'accompagnement des personnes âgées, et de la petite enfance ».

Pour ou contre ? Un débat à alimenter

Rachida Hennani et Vincent Hein, de la Fondation IDEA a.s.b.l., se sont prêtés à l'exercice du débat sur ce sujet complexe. Ils proposent d'alimenter une discussion qui, dans l'idéal, nécessiterait une analyse approfondie de l'ensemble des bénéfices et des coûts liés à l'intégration croissante des territoires transfrontaliers.

Le débat concernant les compensations fiscales entre la France et le Luxembourg pour le financement d'investissements sur le territoire français (transport et dépendance notamment), a été ravivée par Harlem Désir, Secrétaire d'Etat français chargé des Affaires Européennes lors de la réunion transfrontalière³¹ du 21 novembre dernier. Ce sujet particulièrement sensible fait l'objet d'un inventaire par la Fondation Européenne pour le développement durable des régions (Fedre) qui tente d'analyser les conséquences et les perspectives des pratiques actuelles.

Si l'idée de reverser à la France une part des impôts acquittés par les travailleurs frontaliers suscite l'ire d'une partie des opinions luxembourgeoise et française, le débat doit exister. Ainsi, il est possible de mentionner au moins 10 bonnes raisons de mettre en place une compensation fiscale entre le Luxembourg et la France.

Logement ! La pénurie des appartements disponibles au Luxembourg est aujourd'hui un secret de polichinelle. La tension sur le marché de l'immobilier³² est telle qu'on assiste actuellement à une modification sensible du profil des frontaliers. Notre récente Idée du mois n°17³³ dresse un constat très clair sur l'évolution des mobilités résidentielles transfrontalières. Au-delà des frontaliers « naturels » (natifs lorrains et familles – attaches « évidentes »), force est de constater que se développe un phénomène particulier : celui des frontaliers atypiques. L'étude souligne le nombre croissant de salariés-résidents luxembourgeois, plus de 16.000, qui ont déménagé dans un territoire frontalier sur la période 2001-2011. La France a accueilli le plus important contingent de frontaliers atypiques et la part de Luxembourgeois qui décide de s'installer en dehors des frontières est en nette progression. Face à cette mobilité dynamique d'une population relativement exigeante en termes d'infrastructures et d'offres culturelles en raison de

³¹ Réunion entre la France et le Luxembourg représentés respectivement par Harlem Désir, Secrétaire d'Etat chargé des Affaires Européennes et Corine Cahen, Ministre à la Grande Région.

³² En 10 ans, les prix du logement ont augmenté de 60% pour les appartements, de 45% pour les maisons en vente, de 40% pour les appartements et 21% pour les maisons en location. Cf. Idée du mois n°15 – Logement au Luxembourg : état des lieux d'entrée (1/3), Fondation IDEA asbl - S. Mellouet.

³³ Idée du mois n°17, « Se loger au-delà des frontières ? Luxembourg-Grande Région : je t'aime moi non plus », Fondation IDEA asbl - V. Hein, décembre 2016.

leur pouvoir d'achat, il peut sembler légitime qu'une réflexion sur une compensation fiscale du Luxembourg soit envisagée.

Universalité ! La métropolisation de la Grande Région place le Luxembourg au cœur d'un processus de décision qui affecte les individus au-delà des frontières administratives. Dès lors, il reste difficile de garantir une équité à l'ensemble des citoyens concernés qui participent à l'effort national. Il revient aux autorités luxembourgeoises de dépasser les clivages sur le bien-fondé ou non d'une compensation fiscale et de proposer des fonds de compensations ciblés aux territoires où se concentrent les frontaliers et d'exiger une utilisation appropriée des fonds pour répondre à des objectifs de plus ou moins long terme. Par exemple, le financement d'une crèche dont le personnel serait polyglotte permettrait d'entretenir la diversité des langues parlées par les frontaliers et constituerait tant pour le Luxembourg un investissement pour l'avenir (notamment en termes d'emploi et de cohésion sociale entre les salariés frontaliers et les résidents). Par ailleurs, ce type d'actions qui respecterait la souveraineté des autorités locales favoriserait une homogénéité de traitement et de compétences sur l'ensemble de la Grande Région.

Xénophilie ! Certes, c'est là une caractéristique en perdition dans une Europe qui, à bien d'endroits, tend à céder au repli identitaire. Mais, s'il y a bien un domaine dans lequel le Luxembourg doit rester compétitif, c'est l'attrait pour des travailleurs étrangers qualifiés. Le Luxembourg est un pays particulièrement dépendant de l'extérieur et cette dépendance concerne tous les secteurs : travail, investissement, immobilier, mobilité, etc... Les farouches opposants à une compensation fiscale s'appuient sur le rapport de force entre le Luxembourg et la France sur le plan de l'emploi : les frontaliers sont redevables au Luxembourg de leur avoir fourni un emploi. Il est plus sage de considérer que c'est une relation d'interdépendance : les frontaliers constituent une main-d'œuvre qualifiée (en 2010, seulement 19% des frontaliers français ont un niveau d'éducation du niveau secondaire ou inférieur selon les données du Statec) dont le poids économique est non négligeable³⁴. Par ailleurs, cette population, de plus en plus hétérogène et multiculturelle, doit être perçue dans son lieu de résidence comme une population impliquée dans l'effort local. Une compensation fiscale luxembourgeoise permettrait de limiter la « défiance » des populations locales à l'égard de ces travailleurs frontaliers qui bénéficient à l'économie locale.

Europe ! Que se passe-t-il ailleurs ? Si l'on prend l'exemple de la Suisse qui présente certaines similitudes avec le Luxembourg, à commencer par les flux de frontaliers, on ne peut que constater l'existence d'un partage des recettes fiscales. Selon les cantons, c'est la France ou la Suisse qui perçoit les impôts et reverse une compensation³⁵. De plus, une partie des fonds collectés est utilisée pour des projets communs transfrontaliers. Entre 2002 et 2009, le canton de Genève a reversé 800 millions d'euros aux collectivités françaises de l'Ain et de la Haute-Savoie. Le Luxembourg gagnerait à mettre en place un partage des recettes fiscales dont une partie pourrait être utilisée pour de nouveaux investissements transfrontaliers, notamment en infrastructures.

Main-d'œuvre ! 90 000, c'est le nombre de frontaliers français qui traversent la frontière chaque jour pour venir travailler au Luxembourg, dont près de 40% sont des travailleurs diplômés (31% sont diplômés du supérieur et 50% diplômés du secondaire supérieur). Cela soulève 2 réflexions : l'éducation représente en France un des principaux budgets de l'Etat que de nouvelles priorités pourraient conduire à réduire, ce qui, par effet mécanique, pourrait faire décroître la part des diplômés disponible. Face aux difficultés

³⁴ Au-delà de leur contribution à la production nationale, les frontaliers sont aussi d'importants consommateurs du Luxembourg. La BCL estime, en 2010, que les ménages frontaliers consomment 17% de leur revenu brut au Luxembourg.

³⁵ Voir, à ce propos, « Traitement fiscal des travailleurs frontaliers actifs en Suisse », Rapport du conseil fédéral du 13 Décembre 2013. Lien : <https://www.coordination-transfrontaliere.org/institutions/compensation-financi%C3%A8re/traitement-fiscal-frontaliers/>

actuelles du Luxembourg à pouvoir recruter des travailleurs qualifiés, on ne peut que supposer une pénurie plus importante. Par ailleurs, l'exemple³⁶, donné par le maire de Villerupt, des artisans qui refusent de former des apprentis au prétexte qu'une fois compétents, ils franchissent la frontière est assez symptomatique des pénuries de main-d'œuvre à venir. En l'absence d'un cofinancement de la formation, la mise en place de compensations fiscales ciblées sur la formation des jeunes par exemple pourrait contribuer à la formation d'un vivier de main-d'œuvre compétente pour le Luxembourg.

Belgique ! Il existe déjà une compensation fiscale entre la Belgique et le Luxembourg (conclue dans le cadre de l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise). Le fond dit « Juncker-Reynders » doté de 30 millions d'euros est redistribué proportionnellement aux communes qui accueillent des frontaliers. La Belgique est le deuxième fournisseur de main-d'œuvre juste après la France et devant l'Allemagne. Certes, la fiscalité belge se distingue de la fiscalité française, en ce sens où l'impôt sur le revenu n'est pas destiné au financement des dépenses publiques locales, mais la redistribution exclusive des fonds de compensations luxembourgeois à des territoires déterminés ne constituerait pas un précédent. La mise en place d'une compensation fiscale ciblée pourrait être utilisée pour la mise en place d'infrastructures publiques : l'INSEE montre, à partir des données de la région Lorraine, qu'une commune de densité élevée augmente mécaniquement son taux de taxe pour satisfaire les besoins en dépenses publiques de ses habitants.

Opacité ! En raison de la convention fiscale franco-luxembourgeoise qui dispense les frontaliers, dont les revenus sont exclusivement issus de leurs activités au Luxembourg, de déclaration fiscale en France, les revenus des communes frontalières du Luxembourg sont biaisés. En effet, l'INSEE montre, dans le cas du Nord lorrain, que les revenus déclarés et exonérés par les services fiscaux français sont sous-évalués de moitié. Or, cette sous-évaluation aurait des impacts significatifs sur l'image des communes concernées et par extension, sur leur économie. Les taux de correction calculés peuvent atteindre 40% dans certains cantons et modifient la cartographie des richesses en mettant en avant des zones de richesses qui peuvent attirer des investisseurs à la recherche de territoires à fort potentiel. Cette opacité contribue aussi à masquer plus fortement les inégalités entre frontaliers et ménages pauvres, le manque à gagner en équivalent taxe professionnelle ou encore les dépenses importantes des collectivités pour répondre aux demandes spécifiques des travailleurs frontaliers.

Ultimatum game ! Si ces arguments ne vous ont pas totalement convaincu, sachez que la recherche économique s'est intéressée à la générosité des individus. Dans la théorie des jeux, une expérience, connue sous le nom du « jeu du dictateur » ou du « jeu de l'ultimatum », permet de comprendre les comportements d'un individu ou d'un groupe d'individus confronté à une décision de redistribution. Il existe plusieurs versions de ce jeu, répertoriées par Engel (2010). Un des enseignements principaux de cette expérience est la nature généreuse des individus par rapport à l'individu de référence, l'*homo oeconomicus*³⁷. Le « dictateur » semble plus généreux dès lors qu'il juge que le receveur mérite le don, ou dès que le dictateur est identifié. A l'origine, cette expérience venait réfuter l'hypothèse selon laquelle tout individu cherche à maximiser son revenu. Elle permet de mieux appréhender les interactions sociales : la recherche d'un bénéfice individuel « *bien compris* » favorise une plus large redistribution que sous le modèle « *homo oeconomicus* » pur. La compensation fiscale viendrait pallier les difficultés créées par le dynamisme de l'économie luxembourgeoise, elle devra être mise en place, tôt ou tard, car « l'avenir de la fiscalité internationale transfrontalière moderne se façonnera certainement au travers de justes partages. » (Claude Haegi, président de la Fedre).

³⁶ Ces propos sont issus du journal Le Jeudi du 1/12 qui consacrait une double page aux compensations fiscales.

³⁷ Dans la théorie économique, l'*homo-oeconomicus* est une représentation de l'être humain dont la principale caractéristique est la rationalité.

Rupture sociale ! L'installation de frontaliers dans certaines communes comme à Longwy a contribué à une rupture sociale manifeste qui fait coexister une proportion croissante de frontaliers (+40% en dix ans) et la proportion de travailleurs pauvres la plus élevée de Lorraine. Cette situation exacerbe les inégalités et les difficultés d'accès au logement par exemple. L'Agence d'urbanisme et de développement durable Lorraine Nord (AGAPE) indique que l'augmentation du nombre de frontaliers pénalise les finances locales. Dans l'exemple de Longwy, le manque à gagner fiscal a progressé de 56% en dix ans. L'appauvrissement des communes est fortement lié aux politiques d'aménagement et d'urbanisme qui doivent s'adapter à la dynamique de l'emploi et de la mobilité luxembourgeoises. Si des actions étatiques centrées sur un micro-territoire (exemple de l'opération d'intérêt national Alzette-Belval) ou des stratégies de très long terme menées au niveau de la Grande-Région sont à saluer, la politique transfrontalière peine à diminuer la rupture sociale dans certaines communes.

Grande Région ! Le Luxembourg gagne à entériner sa place dans le cadre de la Grande Région et à mener ses actions en tenant compte de ce cadre. Sohn et Reitel (2012) analysent le rôle des Etats dans la construction des régions métropolitaines transfrontalières en Europe. Ils concluent qu'une métropole qui bénéficie du soutien de son Etat et de la convergence des Etats limitrophes peut espérer une échelle de gouvernance unique articulée à un processus d'intégration territoriale. Ainsi, l'objectif pour la ville de Luxembourg est la légitimation de son positionnement métropolitain qui lui permettrait de disposer d'une gouvernance transfrontalière. Dans le cas contraire, il est tout aussi possible d'observer une instrumentalisation par les pouvoirs publics locaux des différentes dimensions : frontalière et métropolitaine. Par exemple, les villes lorraines tentent de promouvoir le sillon lorrain comme un pôle métropolitain soutenu par la France car elles ne sont pas disposées à laisser à Luxembourg-ville la place de métropole polycentrique transfrontalière. La question des compensations fiscales reste un sujet de crispations entre les communes lorraines et le Luxembourg. Il est nécessaire d'avancer sur ce sujet pour se consacrer conjointement à la construction d'une région métropolitaine transfrontalière.

De la coopération plutôt que de la compensation. *Par Vincent Hein, janvier 2017*

90.000 frontaliers résident en France. Salariés au Grand-duché où ils paient un impôt sur le revenu, ils représenteraient une « charge » pour les collectivités territoriales françaises selon certains responsables locaux qui en appellent donc à la mise en place d'une forme de compensation fiscale (à l'instar des « accords de Gaichel » avec la Belgique) du Luxembourg vers la France. Une vision plus globale de la problématique plaide pourtant pour une stratégie différente (et plus ambitieuse) en matière de coopération transfrontalière.

Une analyse incomplète

Il est probable que les charges de certaines Communes et Intercommunalités auraient été amoindries si le phénomène de travail frontalier n'avait pas connu un tel essor sur les dernières décennies (elles gèrent notamment l'accueil de la petite enfance, les équipements et services périscolaires, les infrastructures scolaires, sportives, culturelles, etc.). Mais il s'agit d'une analyse incomplète.

- Les travailleurs frontaliers génèrent aussi des **recettes fiscales** dans leur Commune

Les recettes des Communes et des EPCI³⁸ ne sont pas uniquement fonction de l'activité économique de leur territoire, elles proviennent également de taxes locales (sur l'habitation et le foncier) que paient les frontaliers ou encore de dotations de l'Etat dont l'un des critères est la démographie, également favorisée par l'attractivité liée au travail frontalier.

- Les travailleurs frontaliers représentent d'importantes **rentées de revenus**

La masse salariale captée par les territoires frontaliers est loin d'être négligeable. Pour la France, elle peut être estimée à près de 4 milliards d'euros annuels³⁹. Une récente étude de l'INSEE Grand Est basée sur une méthodologie analogue⁴⁰ décline ces estimations par territoire. Pour la zone d'emploi de Longwy, la part des salaires en provenance du Luxembourg atteindrait les deux tiers de la masse salariale totale des résidents. Cette part s'élèverait à 60% pour la zone d'emploi de Thionville. L'économie présente (commerce, services à la personne, immobilier, santé), qui génère des recettes fiscales locales et nationales, est en grande partie portée par les dépenses des salariés frontaliers dans ces territoires, sans compter que leurs salaires moyens, supérieurs aux salaires moyens locaux, renforcent le pouvoir d'achat.

A ces revenus du travail s'ajoute toute une série de transferts sociaux. A titre d'exemple, 882 millions d'euros de pensions ont été versés à l'étranger par le Luxembourg en 2014 (dont 294 millions en France, 243 millions en Belgique, 157 millions en Allemagne, 70 millions au Portugal), contre 2 milliards il y a 10 ans. La sécurité sociale luxembourgeoise prend également en charge le « risque famille enfant » (indemnité maternité, congé parental, prestations familiales, chèque service accueil) pour les travailleurs frontaliers. D'autres droits leurs sont ouverts sous conditions comme les bourses d'études pour leurs enfants.

³⁸ Etablissements Publics de Coopération Intercommunale

³⁹ Salaire brut du salarié, estimation IDEA, voir : *Se loger au-delà des frontières ? Luxembourg – Grande Région : je t'aime, moi non plus*, Idée du mois n°17, décembre 2016, p13 (lien : <http://www.fondation-idea.lu/2016/12/14/idee-mois-n17-logement-dela-frontieres-33/>)

⁴⁰ Debard P., *Des territoires fragiles irrigués par la dépense publique et les revenus de transferts*, INSEE Grand Est Analyses N°27, novembre 2016, voir <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2491393>

- Une attractivité retrouvée pour des territoires en voie de désindustrialisation

Les territoires du nord de la Lorraine concernés par l'essor du travail frontalier sont pour certains (Thionville – Fensch et Longwy notamment) des espaces historiquement industriels en perte de vitesse économique. Dans la zone d'emploi de Longwy, l'emploi industriel a reculé de 58% entre 1998 et 2013 (-3800 emplois), dans celle de Thionville, la baisse affiche 34% (-5800 emplois)⁴¹. Malgré ces évolutions, comparables à celles des territoires les plus en difficulté en France, le nord de la Lorraine, grâce à l'installation d'actifs (souvent jeunes et qualifiés), affiche un dynamisme démographique largement supérieur à la moyenne régionale. Le développement de l'emploi frontalier, auquel il est difficile d'imputer la désindustrialisation (notamment au regard du niveau de qualification des actifs concernés), a été un second souffle. Il renforce l'attractivité des zones frontalières et offre des débouchés à des jeunes actifs échappant pour certains à une mobilité « forcée » en dehors de leur région, voire au chômage (ce qui aurait généré d'autres dépenses publiques pour leur accompagnement). Ce regain démographique a par ailleurs sans doute contribué au maintien et au développement des activités culturelles, renforçant à leur tour l'attractivité des territoires.

Par ailleurs, les 90.000 salariés du Luxembourg résidant en France représentent l'équivalent de 8% de la population active lorraine, attestant de l'importance stratégique du travail frontalier pour la région dont le taux de chômage dépasse les 10%.

Les aubaines, mais aussi les risques liés au « modèle transfrontalier » sont partagés entre le Luxembourg et ses voisins

Recourir au travail frontalier représente également pour le Luxembourg des inconvénients, voire des menaces à terme. On peut citer ici la dépendance croissante à une population active extérieure (43% de l'emploi salarié) qui nécessite d'importants efforts d'attractivité, un coût d'opportunité lié à la masse salariale et aux transferts sociaux distribués à l'étranger et « non-consommés » dans le pays, les difficultés liées à l'éloignement des salariés de leur lieu de travail (investissements dans des infrastructures de transports, santé et sécurité etc.), les défis pour la cohésion sociale (tensions potentielles entre résidents nationaux, étrangers et frontaliers dans un contexte d'explosion des prix de l'immobilier et où le chômage est nettement plus élevé depuis la crise de 2008).

Une organisation territoriale qui appelle à de la coordination plutôt qu'à de la compensation

Le mouvement de périurbanisation à l'œuvre autour du Luxembourg est loin d'être un cas particulier du point de vue de la géographie économique. La concentration des activités à haute valeur ajoutée dans des aires urbaines attractives et la concentration des habitants dans leurs périphéries, où le logement est plus abordable, sont des phénomènes observés dans de nombreuses agglomérations, y compris au sein de la région Grand Est. Parmi les territoires bénéficiant d'un regain démographique malgré des évolutions de l'emploi peu favorables, on peut citer les exemples de Briey dans l'influence économique de Metz, Lunéville avec Nancy ou encore Sarrebourg avec Strasbourg. Dans chacun de ces cas, le travail des responsables locaux passe par une coopération renforcée en matière d'aménagement du territoire et non par la revendication de compensations fiscales auprès des villes-centre, qui apparaîtrait franchement saugrenue. C'est bien dans ce type de schéma qu'il faut se représenter l'espace Luxembourg - Grande Région.

Dès lors, de quels enjeux de coopération est-il question ? L'amélioration de la mobilité transfrontalière des actifs (transports, logement) est le chantier le plus visible, mais les questions liées à la coopération en

⁴¹ Voir <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1893177>

matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de formation, de recherche et d'innovation doivent être approfondies étant donné l'interdépendance croissante du Luxembourg et de ses régions voisines.

Une simple logique de compensation, en plus du signal de défiance qu'il véhiculerait, pourrait présumer de la volonté de se diriger vers un schéma dans lequel les stratégies de développement de part et d'autre des frontières ainsi que les efforts financiers afférents seraient cloisonnés, alors même qu'ils devraient davantage être mis en commun.

Les décideurs publics de part et d'autre de la frontière ont un intérêt commun : s'obliger mutuellement à aller plus loin dans la coopération transfrontalière en imaginant (ou en soutenant) davantage de projets à **co-construire** et à **co-financer** pour renforcer la cohésion territoriale. Quelques exemples sont à retrouver [ici](#)⁴².

⁴² Liste des projets approuvés par le programme de coopération transfrontalière INTERREG V A Grande Région 2014-2020 au 15 décembre 2016. <http://www.interreg-gr.eu>

Pour aller plus loin...

Deux études majeures en lien avec les problématiques de la Grande Région sont à télécharger sur www.fondation-idea.lu

Idée du mois n°17 : Se loger au-delà des frontières ? Luxembourg-Grande Région : je t'aime, moi non plus, Auteur principal : Vincent Hein, décembre 2016

Résumé de l'Idée du mois

Tandis que la croissance démographique luxembourgeoise est fortement tirée par une hausse continue du nombre de nouveaux arrivants, des départs sont également observables. Et parmi les personnes quittant le pays pour des raisons multiples, ce sont plus de 16.000 salariés-résidents qui ont déménagé dans un territoire frontalier entre 2001 et 2011 (sans compter les éventuels membres de leurs familles) pour devenir ainsi des « frontaliers atypiques ».

La mobilité résidentielle transfrontalière semble se renforcer, notamment en raison d'écarts de prix significatifs sur les marchés de l'immobilier des différents pays. S'installer de l'autre côté de la frontière apparaît souvent comme une nécessité pour qui désire acquérir un logement et/ou en augmenter la taille, avec en contrepartie un éloignement du lieu de travail. Pour les actifs en emploi ayant déménagé hors du Luxembourg, au sein de la Grande Région, la part des propriétaires passe de 20% à 57%. La disponibilité foncière des territoires frontaliers offre ainsi une soupape de décompression bienvenue face à un marché de l'immobilier domestique sous haute tension et de plus en plus sélectif, notamment autour de la capitale.

Etudier ces mobilités revient à se pencher sur les dynamiques socio-économiques à l'œuvre dans l'aire d'influence de l'agglomération de Luxembourg-ville, locomotive économique au cœur de la Grande Région, une aire qui s'étend toujours plus loin au-delà des frontières nationales (elle représente près de 2 millions d'habitants). Cette logique de métropolisation implique une interdépendance accrue des différents territoires transfrontaliers. La présente Idée du mois revient donc sur les raisons qui font que ce schéma de développement est une « aubaine partagée » par le Luxembourg et ses voisins, mais insiste aussi sur les risques inhérents à cette forme d'intégration transfrontalière (comme la saturation des infrastructures, l'interdépendance croissante des territoires, la cohésion sociale, les tensions immobilières par exemple).

Enfin, des pistes pour la coopération transfrontalière sont proposées :

- **Piste n°1:** articuler le Schéma de Développement Territorial (SDT) grand-régional, les coopérations bilatérales et la stratégie nationale d'aménagement du territoire du Luxembourg.
- **Piste n°2 :** saisir l'occasion de la présidence luxembourgeoise du Sommet de la Grande Région pour envoyer des signaux forts sur les opportunités de l'intégration au sein de cet espace.
- **Piste n°3:** jouer sur tous les leviers permettant de rapprocher les actifs de leurs lieux de travail (ou de s'affranchir de la contrainte d'éloignement).
- **Piste n°4:** accélérer également la coopération sur le plan économique.

– **Piste n°5:** multiplier les expérimentations et voir plus loin.

Les opportunités réciproques induites par « l'effet-frontière », pour le Luxembourg comme pour ses voisins proches, continueront vraisemblablement d'être l'un des principaux moteurs de leur développement respectif. Cependant, à mesure que se renforce la croissance du Grand-Duché, améliorer la coordination des politiques d'aménagement devient capital. En effet, une attitude – de part et d'autre de la frontière – qui consisterait à ignorer cette intégration et les défis qu'elle implique, pourrait à terme faire de l'interdépendance des territoires de la Grande Région leur principale vulnérabilité... alors-même qu'il s'agit d'un précieux atout.

Document de travail n° 6 : Projections de population à l'horizon 2060 : et les frontaliers ? *Par Rachida Hennani, mai 2017*

Résumé du Document de Travail

L'économie luxembourgeoise est intrinsèquement liée à la population frontalière qui constitue, avec l'immigration, le levier principal sur un marché de l'emploi dont les caractéristiques montrent une forte dépendance de l'économie à la disponibilité de cette main-d'œuvre. Selon les chiffres du STATEC, près de 162.000 frontaliers nets décident de traverser la frontière chaque jour pour aller travailler, soit 43% de l'emploi total. En dépit de la part conséquente que représentent les frontaliers dans l'économie luxembourgeoise, l'étude stratégique développée conjointement par le groupe consultatif de la Troisième Révolution Industrielle et les groupes de travail du Grand-Duché de Luxembourg n'aborde pas les impacts sur l'économie, les finances publiques et l'environnement d'une modification de la structure de l'emploi au niveau des travailleurs frontaliers. Or, ces impacts ne sauraient être évalués sans tenir compte de l'évolution de la part des frontaliers dans l'emploi luxembourgeois qui pourrait modifier de manière conséquente la répartition et l'utilisation des richesses produites. En se livrant à un périlleux exercice de projections, par définition non prédictives, ce document de travail apporte donc un regard scientifique inédit auquel les décideurs publics ne devraient pas se soustraire.

Dans ce document de travail, nous analysons cette question sur la base des scénarii démographiques d'Eurostat : Europop2013 qui suppose qu'en 2060, le Luxembourg atteindrait le désormais « fameux » 1,1 million d'habitants, et Europop2015 qui table sur une population de 992 924 habitants à l'horizon 2060.

Dans ces benchmarks, la population frontalière compterait plus de 350 000 personnes à l'horizon 2060 (elle atteindrait même 384 000 dans le scénario Europop2015). La part de cette main d'œuvre dans l'emploi à l'horizon 2060 atteindrait 45% et 51% respectivement dans les scénarios Europop2013 et Europop2015.

Et si nous modifions les hypothèses de productivité, de migration ou encore de natalité ? Combien de frontaliers à l'horizon 2060 suivant ces modifications ? Quelle part sont-ils susceptibles de représenter dans l'emploi ? Pour quelles implications ?

C'est autant de questions qui sont abordées dans ce document de travail.



©2017, Fondation IDEA a.s.b.l.

www.fondation-idea.lu | info@fondation-idea.lu



<https://twitter.com/FondationIDEA>



<https://www.facebook.com/FondationIDEA/>



<https://www.linkedin.com/in/fondation-idea-26436793/>